

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 114 (1981)
Heft: 6-7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bernischer Gymnasiallehrerverein

Mitteilungen aus dem Vorstand

Die Übergabe des BGV Präsidiums von Dr. Peter Mürner an Dr. Arthur Reber (Alex.-Moserstr. 8, 2503 Biel) ist auf den 1. Januar 1981 erfolgt. Der neue BGV-Präsident kann sich auf mustergültig geordnete Akten seines Vorgängers stützen und auf gute Beziehungen, die dieser zu Behörden und Lehrerschaft gepflegt hat.

In seiner ersten Sitzung hat sich der neu konstituierte Vorstand am 21. Januar 1981 vor allem mit folgenden Geschäften befasst:

1. Das Dekret zur Einführung des Schuljahresbeginns im Spätsommer, das als Antrag des Regierungsrates an den Grossen Rat geht, wird als umsichtig vorbereitetes Dokument ohne Einwand zur Kenntnis genommen.
2. Daten der Delegiertenversammlungen des VSG 1981: 10. Juni und 13./14. November (inkl. Plenarversammlung).
3. Vorfragen zur Delegierten- und Jahresversammlung 1981 des BGV, die auf den 25. November festgelegt wird. Als *Thema für die Jahresversammlung 1981* werden drei Möglichkeiten erwogen: a) das von vielen als gespannt oder als zu wenig gepflegt empfundene Verhältnis zwischen Eltern, Lehrern und Schülern, b) die Frage, ob sich wirklich beziehungsweise warum sich viele unserer Mittelschüler langweilen, c) eine Weiterführung der im Rahmen der MAV Vernehmlassung gepflegten Diskussion, diesmal konzentriert auf die Frage nach der Mittelschule von morgen im Kanton Bern, um Klarheit zu schaffen und die Richtung zu prüfen im Hinblick auf die von der ED und vom Grossen Rat eingeleitete Reformdiskussion zur Erneuerung der bernischen Schulgesetzgebung. Die Vorstandsmitglieder und weitere interessierte Kollegen werden ersucht, bis zur Sommersitzung im Juni abzuklären, welchem Thema der Vorrang gegeben werden soll oder ob sich Anregungen zugunsten weiterer Themen ergeben.
4. Fachschaftsvorstände und *Fachdelegierte*. Der Vorstand beschliesst, vorerst die Listen der Fachdelegierten (Gesprächspartner der einzelnen Schule pro Fach mit BGV Vorstand und Fachvorstand) aller Gymnasien neu zu erstellen und das Geschäft erst nach Abschluss dieser Phase weiter zu behandeln.
5. *Vernehmlassung zum Volksbegehren «Schulreform: Fördern statt auslesen!»* Wir meinen: Fördern und auslesen! In diesem Sinne spricht sich der Vorstand mit grosser Mehrheit gegen das Volksbegehren aus, namentlich gegen die Absicht, die Sekundarschulen und Untergymnasien in gesamt-schulähnliche Oberstufenzentren umzusetzen. Die diskussionswürdigen Punkte des Volksbegehrens (Noten im 1.-3. Schuljahr, erweiterte Schülerbeurteilung im 4. (und 5.) Schuljahr, Übertrittsmodus, Stütz- und Förderkurse) sollen im Rah-

men der bevorstehenden Diskussion des Grossen Rates zur Gesamtrevision der Bildungsgesetzgebung zur Sprache gebracht werden.

Datum der nächsten Sitzung: Freitag, 13. März 1981.

Der Präsident des BGV: *Dr. Arthur Reber*

Diskussion

zum Problem der Teilpensenlehrer mit der ED

(siehe Nr. 1/2 vom 8. Januar 1981)

Lieber Kollege Baumberger,

Gerne hätte ich etwas von den «zunehmenden Klagen über schwerwiegende Probleme von Teilpensenlehrern an Primarschulen» erfahren. Aus Ihrer Stellungnahme konnte ich keine konkrete Angabe dazu finden. Dafür aber wehte mir der Wind der guten alten Zeit um die Nase, wo noch jeder Lehrer (und jede Lehrerin?) seinem Beruf «seinen ganzen Mann schuldig war».

Mir scheint wichtig, hier zwei Begriffe auseinanderzuhalten: Auf der einen Seite die Teilpensenlehrer, die mangels Stellen die undankbare Aufgabe haben, an mehreren Klassen die weniger beliebten Lektionen übernehmen zu müssen; auf der anderen Seite die Lehrer und Lehrerinnen, die sich freiwillig dazu entschliessen, an einer Klasse zu zweit zu unterrichten.

Ich bin überzeugt, dass Lehrer und Lehrerinnen, welche eine Stelle teilen, dies aus erzieherischen Überlegungen tun. Sie haben so die Möglichkeit der Zusammenarbeit an der gleichen Klasse, sind weniger gestresst, können sich besser in einzelne Gebiete vertiefen und haben mehr Kraft, sich mit einzelnen Kindern auseinanderzusetzen; auch das Kind kann von zwei Bezugspersonen profitieren.

Bestimmt lassen sich Lehrer und Lehrerinnen, die diese Möglichkeit wählen, nicht vom (übrigens nur halbvollen) «Brotkorb» leiten!

Mit freundlichen Grüssen:

Rhea Kaiser

Inhalt – Sommaire

Bernischer Gymnasiallehrerverein	33
Diskussion zum Problem der Teilpensenlehrer mit der ED	33
Verein verheirateter Lehrerinnen und Lehrerehepaare (VVLLE)	34
Intensivkurs Französisch	34
Eishockeykurs in Lyss	34
Sport und Kultur – Seminar 1981	34
Das Schnapsfässchen des Bernhardiners	35
Rapport sur l'Assemblée extraordinaire des délégués de la SEB	35
SIPRI – BE	38
Centre de perfectionnement du corps enseignant	38
Extrait des délibérations du Comité central de la SEJB	39
Sports et civilisations – Séminaire 1981	40

Verein verheirateter Lehrerinnen und Lehrerehepaare (VVLLE)

Hauptversammlung: Mittwoch, den 26. November 1980

Sparverein oder Pensionskasse?

Mit grosser Freude konnte die Präsidentin, Ursula Hofstetter, rund fünfzig Mitglieder zur diesjährigen Hauptversammlung begrüßen. Grund für das zahlreiche Erscheinen war offensichtlich das Referat von Herrn Sulzberger, Vorsteher der Bernischen Lehrerversicherungskasse. Er sprach über eine Frage, die 1980 für viele verheiratete Lehrerinnen ein Problem bedeutet. Bis Ende des laufenden Jahres besteht für Kolleginnen, die nach ihrer Heirat in die Sparversicherung übergetreten sind, die Möglichkeit, in die Pensionskasse zu wechseln, wie das bei der jüngeren Generation automatisch der Fall ist. Herr Sulzberger betonte, jeder Fall müsse individuell beurteilt werden, wobei als Hauptkriterien das Dienstalter und der voraussichtliche Zeitpunkt des Rücktritts gelten können. Die Sparversicherung mündet in der Regel in die Auszahlung des aufgelaufenen Kapitals, das allerdings auch in eine lebenslängliche Leibrente umgewandelt werden kann. Die Pensionskasse hat das Ziel, einer Lehrkraft im Ruhestand ein Auskommen im bisherigen Rahmen zu gestatten.

Die zahlreichen Fragen zu teilweise recht komplexen Teilaspekten konnte Herr Sulzberger mit grosser Sachkenntnis beantworten; dabei betonte er aber, dass Einzelberatungen nur nach eingehenden Berechnungen zuverlässig vorgenommen werden könnten.

In den übrigen Traktanden verabschiedete die Präsidentin die scheidenden Vorstandsmitglieder Frau Joss und Hans Nydegger, den Spezialisten für Versicherungsfragen und langjährigen Präsidenten. Sie dankte ihnen für ihre langjährigen treuen Dienste. Neu stellte sich Frau Kaiser als erste Gymnasiallehrerin zur Verfügung, und als Spezialist für die Beziehungen zur BLVK konnte Martin Zehnder gewonnen werden.

Eine Umfrage unter verheirateten Lehrerinnen über ihre berufliche und private Situation stiess auf grosses Interesse, kamen doch 117 Fragebogen an die Präsidentin zurück. Auf einen sehr groben Nenner gebracht sieht das Ergebnis so aus: die verheirateten Lehrerinnen fühlen sich in Beruf und Familie fast ausnahmslos wohl und unangefochten, betonen aber, dass einer Frau in ihrer Lage Schwächen weniger verziehen würden. Für schlecht verdienende Ehegatten (z. B. Kleinlandwirte, freischaffende Künstler) kann das Fehlen einer Witwenrente zu Härten führen.

Angesichts des auf rund Fr. 7000.- angewachsenen Vereinsvermögens beschliesst die Versammlung, den Beitrag (wie seit über dreissig Jahren) auf Fr. 5.- zu belassen (Ehepaare Fr. 10.-).

H. P. Steffen

Intensivkurs Französisch

Gewöhnlich sind Sprachkurse eher eine trockene Angelegenheit mit viel Grammatik, Orthographie und Sprachlabor. Den natürlichen Umgang mit der Fremdsprache lernt man nur im Sprachgebiet selber.

Diese Idee setzte Frl. V. Lüthi mit ihrem Intensivkurs Französisch in die Tat um. Sie organisierte mit viel Geschick und Einfühlungsvermögen ein für uns unvergessliches Wochenende im Wallis.

Bei einem Museumsbesuch in Martigny lernte man die römische Vergangenheit der Gegend kennen. Dann trafen wir in Bruson einige Dorforiginale, mit denen wir lange und angeregt diskutierten. Hier war nun die Motivation zum Französischsprechen auf natürliche Weise gegeben. Leider verschlang die weite Reise recht viel von unserer Arbeitszeit, und zu einem Kontakt mit Walliser Kollegen reichte es nicht mehr, was wir sehr bedauerten.

Als Anregung dürfte der Vorschlag gelten, ob man in solch nützliche Kursergänzungen nicht schon den Samstagmorgen einbauen könnte (Abreise bereits Freitagabend, bezahlte Stellvertretung Samstagmorgen).

Elisabeth Bübler

Eishockeykurs in Lyss

Lieber Hansueli Grütter,

auch im vergangenen Jahr hast Du in der Lysser Eishalle zwischen Weihnacht und Neujahr einen Eishockeykurs durchgeführt. Für Dich war dies der fünfzehnte und, wie Du beschlossen hast, auch der letzte solche Kurs, den Du leitetest.

Bei mehreren Kursen war ich mit dabei und habe erlebt, dass jeder anders war. Immer wieder fandest Du neue Möglichkeiten, um die Teilnehmer im Schlittschuhlaufen, der Stocktechnik und im Spielverständnis zu fördern. Stets gleich geblieben ist Deine Begeisterung für diesen Sport und der geschickte Kurzaufbau, so dass man einfach Fortschritte machen musste.

Du hast aber nicht einfach gesagt: Genug jetzt mit Eishockeykursen. Die Lehrer werden sich auch im nächsten Winter in diesem Sport weiterbilden können, weil Du einen Nachfolger gesucht hast. Im neuen Kursheft wird an der Stelle Deines Namens jener von Willi Scholl stehen.

Ich will Dir nicht nur für alles das danken, was Du mir im Eishockey gegeben hast, sondern auch für die sympathische Art, wie Du die Kurse geleitet hast und für Deinen Einsatz, dass solche Kurse weiterhin stattfinden können.

Roland Lehmann

Sport und Kultur – Seminar 1981

Das zweite interdisziplinäre Seminar der ASSAS/Schweizerische Vereinigung für sportbezogene Wissenschaften findet am Samstag, den 30. Mai 1981, von 9.30 bis 17.30 Uhr in Freiburg/Schweiz statt.

Thema: Geschichte, Sport und Kultur

Da auch freie Themen willkommen sind, beziehen sich die *Referate* (je 10 Minuten, gefolgt von einer Diskussion) auf alle Aspekte: Sportpraxis, Theorie, Wissenschaften. Offizielle Sprachen: Deutsch und Französisch. Die Texte werden in der Zeitschrift der ASSAS publiziert. Die Referenten sollen bitte sofort die *Zusammenfassung* (100–150 Wörter) mit Adresse und Telefonnummer, gut maschinengeschrieben auf ein A4-Blatt, bereit zur Fotokopie (2 Ex.) senden an: «Seminar ASSAS 1981», Seminar für Schweizer Geschichte, Universität, Miséricorde, CH-1700 Freiburg.

Kosten: Sfr. 60.- (Teilnahme, Lunch, Seminarbericht/Zeitschrift); Sfr. 35.- für die Mitglieder der ASSAS. Bitte vor dem 31. März 1981 einzahlen auf Postscheck 80 - 26 512 Zürich; «Sport und Zivilisation/Sports et civilisations». Bitte gut lesbar die Privatadresse und Telefonnummer schreiben. Die Quittung des Postschecks gilt als «Eintrittskarte». Das Tagesprogramm wird bei der Eröffnung verteilt.

Das Schnapsfässchen des Bernhardiners ...

Seit Jahrhunderten schon retten die treuen Bernhardiner auf dem Grossen Sankt Bernhard immer wieder Skifahrer oder Winterwanderer vor dem Erfrieren. Bereits Ende des 17. Jahrhunderts, so wird berichtet, waren zahlreiche Bernhardiner im Hospiz untergebracht,

welche Spuren durch die hohen Schneemassen legten und auf täglichen Touren zusammen mit den Mönchen nach Leuten in Not Ausschau hielten.

Jedermann kennt das «Markenzeichen» des Bernhardinerhundes: das am Hals baumelnde Fässchen, gefüllt mit wärmendem Schnaps. Ein «Markenzeichen», das in Wirklichkeit gar nicht existiert! Die Schnapsfässchen sind lediglich Folklore. Nicht nur tragen die Bernhardiner (ausser auf Fotos) kein Fässchen um den Hals, nach Aussage der Mönche würden diese ganz bestimmt auch nicht mit Schnaps gefüllt! Als erfahrene «Bergler» wissen sie nämlich genau, dass Schnaps ein trügerischer Wärmespender ist. Wohl erzeugt Alkohol bei Unterkühlung des Körpers ein Wärmegefühl, hervorgerufen durch die stärkere Durchblutung der Haut. Um einer Abkühlung des Körpers entgegenzuwirken, wäre aber genau das Gegenteil nötig. Alkohol trägt also zu einer raschen Unterkühlung bei, und die Gefahr örtlicher Erfrierung nimmt zu. SFA

L'Ecole bernoise

Rapport sur l'Assemblée extraordinaire des délégués de la SEB

du 26 novembre 1980 à l'Hôtel du Gouvernement à Berne

Une assemblée extraordinaire des délégués est convoquée lorsqu'il y a des objets urgents à traiter. Celle-ci a eu lieu en raison de la réforme des structures de la SEB. Il s'agissait de mettre à jour les nouveaux statuts et de les approuver afin qu'ils puissent être soumis à la votation générale au printemps 1981. Chacun des 7400 membres à pleins droits pourra alors s'exprimer par oui ou par non. Depuis longtemps, chacun des membres – pas seulement les délégués – a pu prendre connaissance du projet soumis en ce jour à l'Assemblée des délégués. Il a été publié le 25 mai 1980 dans l'«Ecole bernoise». Les sections et les organisations de degrés ont eu l'occasion de prendre position.

A part ce point important, les délégués reçurent une information sur la phase complémentaire de formation des enseignants. Les exposés de MM. le Dr Hans Stricker, Hans Rudolf Stauffer et Moritz Baumberger ont été publiés dans l'«Ecole bernoise» du 12 décembre 1980. Il n'est par conséquent pas nécessaire d'y revenir ici. Signalons seulement qu'un délégué a mis les enseignants en garde contre le danger de se laisser enfermer dans l'unique solution apparente actuellement et de se bloquer dans une fausse évolution. Le problème doit être considéré comme une proposition de principe.

La séance ne devait durer qu'à peine trois heures. Le président, Lucien Bachmann, l'a ouverte en ces termes: «Comme les humains, une société qui prend de l'âge mérite sa cure de rajeunissement. La SEB, plus que centenaire, a senti le besoin, sinon de faire peau neuve, du moins de se refaire une beauté. Depuis pas mal d'an-

nées, on murmurait, à droite, à gauche, que l'heure avait sonné, qu'il fallait revoir les bases de notre institution. A l'occasion d'une assemblée des délégués – certains d'entre vous y ont participé –, mandat fut donné au Comité cantonal d'étudier et de présenter dans les plus brefs délais un projet de réforme des structures. La commission chargée de cette étude, sous la présidence énergique et compétente de notre collègue H.-P. Schuepp, a mené cette tâche à bien, malgré les multiples embûches semées sur son chemin.

»Il y a une année, les nouvelles structures de la SEB trouvaient l'approbation quasi unanime des délégués. Une bonne volonté évidente s'était manifestée au sein de chaque groupe d'enseignants et si, parfois, il a fallu accorder quelques concessions, c'est au nom de l'unité de la SEB, de son prestige et de sa force qu'elles ont été faites. Nulle loi, nul règlement n'est parfait, mais nous sommes, je crois, tous persuadés, mes chers collègues, que les nouvelles structures adoptées l'an dernier reflètent l'opinion des membres de la SEB, qu'elles permettront à nos responsables d'envisager l'avenir dans la sérénité et l'optimisme.

»L'adoption des nouvelles structures implique la refonte totale ou partielle des statuts et des différents règlements qui nous régissent. Vous serez appelés, aujourd'hui, à donner votre avis et, je le souhaite, à approuver massivement nos nouveaux statuts. Ils ont été élaborés par M^e Hofer et le Comité cantonal qui ont su tenir compte des vœux, des remarques et des suggestions glanés dans tout le canton. La discussion de ces nouveaux statuts formera l'essentiel de nos délibérations de ce jour.

»Le Comité cantonal a pensé qu'il serait très utile, d'autre part, de renseigner l'assemblée des travaux en cours concernant la «phase complémentaire de formation des enseignants primaires». Il y a bientôt 50 ans que le problème de la formation des enseignants est posé, mais ne parlons plus de serpent de mer, car il a été empoigné sérieusement ces dernières années et on a l'impression d'arriver, petit à petit, au bout du tunnel.

»Trois rapporteurs, très compétents en la matière, vous donneront une information précise sur l'état actuel de ce problème.» (Voir «Ecole bernoise» du 12. 12. 80/Réd.)

Le président conclut son allocution en invitant tous les enseignants à se rendre aux urnes le 30 novembre et à contribuer au succès de la construction de la nouvelle Ecole normale cantonale sur le Lerbermatt. Il invita chacun à convaincre aussi ses connaissances et ses amis de soutenir le projet.

Après que le président eut salué plus particulièrement les invités et la presse, l'assemblée nomma ses *scrutateurs*:

MM. Willy Gerber de Reconvilier, Beat Rohrbach de Mittelhäusern et Bernhard Stettler de Spiez.

Ernst Kramer d'Oberburg et André Schwab de Bienne furent désignés comme *traducteurs*.

M^{mes} Barbara Gygi et Béatrice Neuenschwander assurèrent la *traduction simultanée*.

L'ordre du jour ne donna lieu à aucune objection des 118 délégués ayant le droit de vote.

Au sujet des nouveaux statuts, l'assemblée décida à l'unanimité d'entrer en matière et de prendre position article par article, sans toutefois procéder à un vote sur les articles non contestés.

Afin de rappeler le fond historique des statuts, le secrétaire central Moritz Baumberger s'adressa aux délégués en ces termes:

«La révision des statuts de la Société des enseignants bernois proposée aujourd'hui à l'Assemblée des délégués est plus qu'une retouche superficielle ou qu'une simple conséquence des affrontements survenus lors de la révision des traitements au début des années 70. La signification réelle n'apparaît vraiment qu'au travers d'une rétrospective historique.

»La première organisation cantonale d'enseignants a été fondée en 1832 à Hofwil par Emanuel von Fellenberg qui en fut aussi le premier président cantonal. A la même époque, diverses organisations régionales d'enseignants ont vu le jour. Dans nos archives, nous trouvons les statuts de la «Corporation des maîtres d'école du district de Thoune» datant de 1832. Il me paraît bon, avant d'entrer dans le vif du débat sur les structures, de rappeler ce que devait essentiellement discuter dans ses assemblées la société des maîtres d'école:

- a) De la nature et des devoirs de l'école publique.
- b) Des objets nécessaires à l'enseignement et de la répartition judicieuse du temps d'école.
- c) Des méthodes et des installations scolaires.
- d) De la conformité des différents moyens d'enseignement existant ou à créer, de l'acquisition de ceux qu'on juge les plus utiles et les plus appropriés.
- e) Des remèdes à apporter à une fréquentation scolaire insuffisante.

»f) De la façon de pourvoir à l'éducation des enfants aussi bien à l'école qu'en dehors, qu'à la maison.» (Trad.)

»En 1848, la loi sur le synode scolaire institua une organisation d'enseignants officielle. Les «laïques», c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas enseignants pouvaient aussi en faire partie. Au cours des décennies, elle perdit rapidement sa raison d'être.

»En 1862 la Société des maîtres secondaires de la Haute-Argovie, fondée en 1843, convoqua à Hofwil les maîtres secondaires bernois en assemblée générale. A partir de 1870, les maîtres de gymnase prirent aussi part aux assemblées des maîtres secondaires et, ensemble, ils formèrent la Société des maîtres aux écoles moyennes. Plus tard, les maîtres de gymnase s'en séparèrent et créèrent alors une société autonome des maîtres de gymnase du canton de Berne. A la même époque étaient organisées, à Berne par exemple, des conférences des maîtres primaires.

»La Société des enseignants bernois, dans sa forme actuelle, fut fondée le 17 septembre 1892. Les buts, définis dans ses premiers statuts, révèlent une orientation toute différente que ceux de 1832 et méritent également qu'on s'y arrête:

- a) L'obtention pour les maîtres primaires d'un traitement annuel de 1200 à 2000 francs en espèces.
- b) La fondation d'une caisse de prévoyance obligatoire pour les vieux, les veuves et les orphelins et, si possible, comprise dans la caisse des enseignants existante.
- c) La fondation d'une caisse de remplacement.
- d) La protection des membres en cas de non-réélection injustifiée.
- e) L'assistance aux membres ou à leurs survivants tombés dans le besoin.» (Trad.)

»Dès ses origines, la société était ouverte à tous les membres du corps enseignant bernois. Son but premier était que l'ensemble du corps enseignant primaire en fasse partie. Les statuts prévoyaient des sections d'environ 20 membres. Ils exigeaient aussi que «dans tous les districts les enseignantes soient représentées de manière équitable».

»En 1942, un contrat était conclu entre la SEB et l'Association cantonale bernoise des maîtresses d'ouvrages. En 1951, un contrat semblable était établi avec l'Association des maîtresses de l'enseignement professionnel et ménager du canton de Berne. En 1957, un contrat sensiblement différent était conclu avec la Société des écoles enfantines du canton de Berne. En 1967, une révision des statuts de la SEB permit aux retraités d'obtenir les droits et les devoirs d'une section et d'une association régionale.

»Le développement historique a bientôt conduit à des rapports très complexes entre les différentes organisations bernoises d'enseignants. Même les membres des organes directeurs parvenaient difficilement à s'y retrouver. De vives tensions ont alors menacé l'existence de l'ensemble de la société. Plusieurs raisons en étaient cause:

»- Les différentes catégories d'enseignants avaient des droits et des devoirs très différents au sein de la société.

- » Les représentants des régions au Comité cantonal étaient tous des maîtres primaires. Seule, la Société des maîtres aux écoles moyennes avait le droit de désigner deux représentants.
- » Les organisations de degrés existantes étaient totalement autonomes et pouvaient mener leur propre politique. Elles pouvaient traiter avec les autorités sans avoir à se concerter avec les autres organisations.
- » Dans la société, les enseignants primaires avaient la majorité absolue, mais ne possédaient aucune organisation propre qui leur permettait de former leur opinion et de défendre leurs intérêts.
- » Il n'y avait aucun mécanisme de protection des minorités et permettant de tenir compte des intérêts des différentes catégories d'enseignants.

» C'est en raison de ces lacunes que la section de Kôniz proposa, en 1971, de reconsidérer la structure des organisations d'enseignants bernois. Il s'agissait de trouver un modèle permettant à des commissions d'être engagées à la place des organisations de degrés indépendantes et de tenir compte des intérêts des différentes catégories d'enseignants.

» Les discussions qui ont duré près de dix ans n'ont pas permis d'atteindre totalement l'idéal envisagé. Cependant, le projet de statuts mis en discussion actuellement permet de résoudre de façon satisfaisante les problèmes évoqués. Il crée de bonnes conditions pour une politique scolaire commune et permet une représentation équitable des intérêts de toutes les catégories du corps enseignant bernois. Il serait regrettable que les progrès sensibles réalisés dans l'histoire de nos sociétés d'enseignants échouent aujourd'hui en raison d'opinions divergentes sur de futiles détails.»

Pour terminer, M^e Urs Hofer, avocat de Berne, donna quelques explications sur la nouvelle conception des statuts. Comme membre du team, il avait déjà travaillé dans la Commission des structures et, comme juriste, il avait été chargé de la rédaction finale du projet. Parmi les éléments essentiels, il releva la cohésion de la nouvelle société, la possibilité de renforcer le dialogue entre les degrés, le renforcement du droit de participation des sections et des organisations de degrés aux décisions ainsi que la garantie des intérêts des minorités. Une série de points, ajouta-t-il, sont le résultat d'après discussions ayant abouti à un compromis helvétique. Il s'agissait aussi, lors de la révision, de ne pas présenter des articles trop longs afin d'améliorer la clarté et la lecture des statuts. Il s'agissait de conserver également les principales subdivisions. (Par rapport aux anciens, les nouveaux statuts comprennent davantage d'articles, mais le volume général est resté le même.)

Après que le président eut remercié M^e Hofer de son travail, les statuts furent discutés article par article. A chaque fois, le président demanda s'il y avait des modifications à proposer. Certaines avaient été présentées par écrit par les sections de Berne-Ville, de Bolligen, de Schwarzenburg et de Seftigen, par les conférences des maîtres primaires de Schwarzenburg et de Seftigen, par la Commission cantonale des maîtres primaires ainsi que par l'Association des maîtres aux écoles professionnelles d'orientation commerciale. Le Comité cantonal avait alors adressé par écrit ses prises de positions aux délégués. Dans plusieurs cas, il avait pu se rallier aux propositions d'amendements. Les articles suivants furent approuvés dans la teneur ci-dessous :

Article 7

Chaque membre ne peut faire partie, avec droit de vote dans les affaires de la Société dans son ensemble (SEB), que d'une organisation de degré selon article 46. Une affiliation passive à d'autres organisations sans incidence sur l'administration centrale de la SEB est toutefois possible.

Article 9

Les enseignants sans place et les enseignants avec un pensum de moins de 50% peuvent devenir ou rester membres de leur organisation de degré et, par le fait-même, membres de la SEB. Ils paient des cotisations réduites. L'éventuel manque dans la caisse de la Société doit être couvert par le fonds des enseignants sans place.

Article 10

Appartenance à une section: ... ceux qui enseignent dans plusieurs sections sont attribués à celle où ils enseignent le plus grand nombre d'heures.

Article 21

Délégués suppléants: Lors de la nomination des délégués il y a lieu de procéder également à la nomination de suppléants. Leur nombre correspond à un tiers des mandats, arrondi à l'unité supérieure.

Article 26

Date de référence pour les propositions à l'assemblée ordinaire de printemps: 31 janvier.

Article 27

Lors de la réélection du secrétaire central, il y a lieu de prévoir également la réélection du secrétaire au perfectionnement et celle des rédacteurs des journaux corporatifs.

Seul l'article 30 (Composition du Comité cantonal) donna lieu à discussion.

Edmund Zenger, président de la Commission des maîtres primaires, recommanda de revenir sur la décision d'octroyer un siège aux retraités dans le Comité cantonal. Il dit que les intérêts des retraités étaient différents de ceux des actifs. Il ajouta que le Comité cantonal (y compris les retraités) se composait de 14 membres, que les chiffres de 13 ou de 15 seraient plus appropriés lors de votations, que le représentant des retraités pourrait rester membre avec voix consultative.

Richard Grob, retraité et membre du Comité cantonal, répondit que les retraités formaient le groupe le plus important d'enseignants et qu'ils prenaient une part active à ce qui avait été le travail de leur vie. Hans Hari d'Uetendorf ajouta qu'il fallait considérer qu'à certains droits correspondaient certaines obligations et demanda s'il n'y avait pas lieu de prévoir une participation financière des retraités.

La proposition que les retraités n'aient que voix consultative fut rejetée par 54 voix à 45. Edmund Zenger retira alors sa proposition de réduire le nombre des membres du Comité cantonal à 13 ou de le porter à 15. Le projet présenté dans les statuts fut alors accepté à une grande majorité (contre 6 voix).

Avant de passer à la votation finale, il s'agissait de prendre encore position sur une proposition de Berne-Ville au sujet de la finance d'admission dans la SEB (anciennement 5 francs, actuellement 20 francs). Par 71 voix à 29, l'assemblée décida de laisser tomber cette finance d'admission.

En votation finale, la rédaction des statuts fut approuvée par 117 voix à 0. De même, l'assemblée décida à l'unanimité de soumettre les statuts à une votation générale.

Il était 17 h. 20 quand le président leva la séance en remerciant chacun de sa collaboration.

Le rapporteur: *Hans Adam*

Adaptation française: *Yves Monnin*

SIPRI – BE

A la suite de la démission de M^{me} Denise Wermeille de Bienne de la Commission SIPRI – BE (Examen de la situation de l'école primaire), pour des raisons professionnelles, la SEJB invite les collègues intéressées à contacter au plus vite Jacques Paroz, rue Agassiz 10, 2610 Saint-Imier (téléphone 039 41 33 04 / école 039 41 21 62).

Cette commission effectue un travail très intéressant devant aboutir à une amélioration de la situation de l'école primaire en Suisse. Il s'agit d'une commission officielle et les frais éventuels de remplacement sont pris en charge par la DIP.

Pour remplacer M^{me} Wermeille, il faudrait une institutrice de langue française comprenant bien l'allemand (séances en allemand).

Yves Monnin, secrétaire SEJB

Centre de perfectionnement du corps enseignant

Cours et manifestations du mois de mars 1981

- 1.13.2 *Mathématique*. Formation d'animateurs pour les 7^e, 8^e et 9^e année – classes expérimentales (CIM) (suite, cours 1.13.2 de 1980). MM. M. Ferrario et Ch. Félix. Dès le 5 mars à Moutier.
- 1.15.1 *Education physique* – Cours pour experts aux épreuves de fin de scolarité et animateurs des cours cantonaux (IEP). IEP et spécialistes. Le 21 mars à Malleray.
- 2.3 *Les exigences de la formation professionnelle et les incidences au niveau de l'enseignement primaire et secondaire*. Responsables de l'Ecole des arts et métiers de Vevey et de l'Ecole romande des arts graphiques de Lausanne; Centre vaudois de perfectionnement. Le 18 mars à Lausanne.
- 3.4.1 *Musique instrumentale* (flûte douce et percussion). M^{me} N. Girod et M. J.-C. Clénin. Dès le 4 mars à Bienne.
- 3.5.1 *Français*. Plusieurs collaborateurs. Dès mars à Bienne.

- 5.10.1 *Environnement*. MM. S. Châtelain et H. Treu. Le 11 mars à Tavannes.
- 5.11.1/2 *Information et sensibilisation à la nouvelle méthodologie du français*. MM. J.-M. Adatte et P.-A. Chopard. Le 4 mars à Bienne, le 11 mars à Moutier.
- 5.28 *Prévention des accidents III* (USPM JB BR). D^r Muller. En mars à Bienne ou environs.
- 5.39 *Sensibilisation aux aspects de la psychomotricité* (ACBMO). M^{me} K. Glutz-Weil. Les 11, 18 et 25 mars à Saint-Imier.
- 5.60.2 *Etude de thèmes pédagogiques et didactiques. Rencontres*. Plusieurs collaborateurs à désigner. Dès mars à Bienne.
- 5.64.1 *Littérature et cinéma. Problématique de l'adaptation des thèmes littéraires au cinéma*. Société suisse des professeurs de français. En mars à Montana-Crans.
- 5.64.5 *La Suisse vue par la littérature française*. Association suisse des romanistes. 26 au 28 mars à Penthes.
- 5.64.11 *Microélectronique – relations avec la logique et les mathématiques*. Société neuchâtoise des maîtres de mathématiques, de physique et de chimie. 11, 18, 25 mars, 1^{er} avril à Neuchâtel.
- 5.64.18 *L'évolution stellaire*. Groupe de travail Astronomie et enseignement secondaire. Le 6 mars à Dorigny-Lausanne.
- 5.64.26 *Initiation à l'informatique*. Groupe de coordination en informatique. 23 au 27 mars à Yverdon.
- 5.64.30 *Les exigences de la formation professionnelle et les incidences au niveau de l'enseignement secondaire*. Commission consultative pour le perfectionnement du corps enseignant de la Suisse romande et du Tessin. Le 18 mars à Lausanne.
- 5.66.1 *Connaissances commerciales: les assurances sociales*. Représentant de l'OFAS. Les 20 et 27 mars à Tramelan.
- 5.66.2 (5.99) *Les assurances de personnes, choses, patrimoine*. M. R. Dupont. Les 11, 18 et 25 mars à Moutier.
- 5.70.1 (5.108.7, 5.121) *Problèmes pratiques concernant l'inadaptation et la délinquance des mineurs*. M^e M. Girardin. Le 12 mars à Moutier.
- 5.74.1 (5.99.4) *La formation professionnelle en Suisse et dans le canton de Berne*. M. E. Berger. Les 10 et 17 mars à Moutier.
- 5.85.1 *Microprocesseurs – Micro-ordinateurs*. M. L. Chevolet. Dès le 4 mars à Tavannes.
- 5.88.2 *Le Bouddhisme*. M. D. Cochand, Yverdon. Dès mars à Moutier.
- 5.99.1 *Droit* (cours placé sous l'égide du CPS). M. O. Troehler. Dès le 4 mars à Bienne.

- 5.101.1 *Les batraciens du Jura*. MM. D. Chaignat, P.-A. Rebetez et A. Saunier. Dès mars à Tramelan.
- 5.101.3 *Ornithologie régionale II*. M. A. Saunier et COJEP. Dès le 12 mars dans la région de Moutier.
- 5.107.3/4 *Guitare I et II*. M. A. Crevoisier. Dès le 12 mars à Moutier.
- 5.108.3 *Conduite de réunions*. M. O. Bonnard. Dès le 7 mars à Bienne.
- 5.108.4 *Développement psychologique des diverses étapes de formation du caractère* (enfant, adolescent, adulte). Dr Van Harutyun. Dès le 3 mars à Bellelay.
- 7.11 *Rôle de la maîtresse d'école enfantine*. Mme T. Poirier. Dès le 4 mars à Moutier.
- 7.17.1 *Travaux à l'aiguille*. Mme G. Sauvain. Dès mars. Lieu à fixer.

Le directeur: W. Jeanneret

Extrait des délibérations du Comité central de la SEJB

Séance du 17 décembre 1980
Présidence: Jacques Paroz

Communications

a) du président

Après l'approbation du procès-verbal de la séance du CC/SEJB du 18 novembre 1980, Jacques Paroz fait part à ses collègues de quelques communications:

– *Commission de langue française chargée du perfectionnement du corps enseignant*. Bertrand Gagnebin, maître secondaire, d'Orvin, est proposé comme représentant de la SBMEM dans la commission du Centre de perfectionnement. Cette proposition a été ratifiée par la Direction de l'instruction publique au début du mois de janvier 1981.

– *Congrès SPR 1983*. Les sections cantonales sont invitées à désigner chacune un représentant en vue de l'élaboration du rapport du Congrès SPR 1983 ayant pour thème «La sélection scolaire».

Le CC/SEJB invite les collègues intéressés par ce sujet à s'annoncer au plus vite au président SEJB.

– *Décharge d'association*. Une séance concernant la participation des enseignants aux activités syndicales et pédagogiques, ainsi que leur indemnisation, aura lieu prochainement. Elle réunira des représentants de la SEB, de la SEJB et de la DIP.

– *Activité des associations comptant peu de membres*. Les enseignantes en économie familiale font part à la SEJB des difficultés que rencontrent les petites associations lorsqu'elles doivent entreprendre l'étude approfondie d'un problème spécifique. Comptant peu de membres, elles n'ont pas la possibilité d'indemniser normalement les collègues qui acceptent de se charger de ce travail. Après en avoir discuté abondamment, le CC SEJB en arrive aux propositions suivantes:

– Ces problèmes concernent toutes les organisations d'enseignants qui comptent peu de membres.

– La SEJB se déclare en principe d'accord d'aider ces catégories d'enseignants à résoudre leurs problèmes spécifiques.

– Sur demande, la SEJB pourrait envisager la mise sur pied de commissions non permanentes chargées de l'étude d'un problème particulier.

– La SEJB invite les organisations concernées à lui faire part de leurs problèmes et à lui présenter d'éventuelles propositions pour la mise sur pied d'un groupe de travail.

– La SEJB décidera de cas en cas.

– Les groupes de travail mis sur pied par la SEJB ou dont elle a autorisé la mise sur pied et défini le mandat seront indemnisés par ses soins.

– *Recyclage du français*. De nombreux enseignants obligés de se recycler en français émettent des réserves quant à la structure des cours, aux programmes et au principe. De ces diverses critiques se dégage actuellement une impression de malaise.

La SEJB invite les collègues concernés à lui faire part de leurs doléances. Elle pourra alors examiner s'il y a lieu d'intervenir et de quelle manière.

– *Information*. Certains collègues rencontrent parfois des difficultés lorsqu'ils doivent participer à des cours de recyclage ou à des cours de perfectionnement. Il arrive que les commissions scolaires leur refusent les congés nécessaires.

Nous rappelons aux collègues que le programme du Centre de perfectionnement contient aux pages 10 et 11 toutes les indications concernant l'obtention des congés et l'indemnisation. Toutes les commissions scolaires ont reçu le programme des cours. Des informations ont également été publiées dans la Feuille officielle scolaire (N° 12, page 568).

Bien qu'il paraisse difficile de faire davantage, la SEJB étudiera s'il y a moyen de parvenir encore à une meilleure information.

b) du secrétaire

Yves Monnin donne ensuite connaissance de diverses communications ou décisions des organes directeurs de la SEB ou de la DIP:

– *Initiative «Réforme scolaire»*. A la suite du dépôt de l'initiative populaire «Réforme scolaire: encourager au lieu de sélectionner», la Direction de l'instruction publique organise une consultation dans divers milieux. Le corps enseignant est aussi consulté. La SEB a envoyé la documentation nécessaire aux présidents des sections et des organisations et aux membres du CC SEJB en les invitant à lui faire part de leur point de vue.

La SEJB invite les organes consultés à se pencher sur cet important problème de politique scolaire et à lui communiquer leurs réponses dans les délais prévus.

– *Statuts de la SEB*. Les nouveaux statuts de la SEB ont été mis à jour et envoyés à tous les membres à pleins droits avec une carte de vote. Tous les enseignants ont ainsi la possibilité de se prononcer sur la structure de leur société qu'ils veulent plus solide et plus efficace. Par la suite, les présidents des sections et des organisations de degrés seront invités à adapter leurs statuts et

règlements aux nouvelles structures. C'est l'Assemblée des délégués de la SEB du 27 mai 1981 qui fixera la date d'entrée en vigueur des nouveaux statuts.

– *Enseignantes en économie familiale.* Dans sa dernière séance, le Comité cantonal de la SEB a pris connaissance de deux lettres des enseignantes en économie familiale concernant les cours complémentaires et l'enseignement de 18 à 22 heures. Elles craignent que le caractère facultatif qui pourrait être donné aux cours complémentaires soit une menace pour leurs emplois et elles souhaitent que l'enseignement donné en dehors des heures normales soit mieux rétribué.

Le Comité cantonal a transmis les lettres à la commission chargée d'étudier les projets de révision de l'école complémentaire générale et ménagère.

– *Ecole complémentaire.* La DIP vient de publier les résultats de la consultation concernant les projets de révision de l'école complémentaire. C'est la variante III (école complémentaire facultative et ouverte aux garçons et aux filles) qui a été retenue. La commission a été chargée de poursuivre l'étude de cette variante.

Grille horaire des écoles secondaires

Le projet 2 de grille horaire des écoles secondaires a été mis en consultation. La SEJB était appelée à présenter sa prise de position après avoir consulté la SBMEM, les maîtresses d'ouvrages et les maîtresses en économie familiale. Se basant sur les remarques qui lui ont été adressées, la SEJB établit comme suit sa prise de position:

- elle regrette que les associations de branches «non sélectives» n'aient pas été associées à l'élaboration du projet et qu'aucune femme n'ait fait partie de la commission;
- elle remercie la DIP et la CMEES de la possibilité qui lui est offerte de s'exprimer;
- elle relève avec satisfaction les innovations les plus importantes: section classique sans latin, cours d'appui, cours chapitres choisis, suppression des inégalités entre garçons et filles, options;
- elle insiste sur le fait qu'il ne faut pas sacrifier les activités artistiques et manuelles au profit de «l'éru-dition»;

– elle montre les dangers que peut présenter le système des options;

– elle apporte certaines remarques concernant les cours d'appui et les cours chapitres choisis.

La SEJB s'oppose à ce que l'enseignement des ouvrages soit réduit d'une heure et devienne facultatif. Ce serait une menace très grave pour les emplois des maîtresses d'ouvrages qui ont déjà perdu une leçon il y a quelques années. La SEJB soutient les propositions des enseignantes en économie familiale et estime que l'enseignement doit garder un caractère obligatoire durant toute la scolarité et être ouvert aux garçons et aux filles.

Les propositions de la SEJB ont été transmises à la SEB en lui demandant de les appuyer, ce qu'elle a fait dans sa séance du 28 janvier 1981.

Yves Monnin, secrétaire de la SEJB

Sports et civilisations – Séminaire 1981

Le deuxième Séminaire pluridisciplinaire de l'ASSAS/ Association suisse des sciences appliquées aux sports aura lieu à Fribourg, le samedi 30 mai 1981, de 9 h. 30 à 17 h. 30.

Thème: *Histoire, sports et civilisations*

Les sujets libres étant aussi admis, les *communications* (environ 10 minutes, afin de permettre une discussion) se rapporteront à tous les aspects: pratique sportive, théorie, sciences. Langues officielles: français et allemand. Les textes seront publiés dans la revue de l'ASSAS.

Les auteurs sont priés d'envoyer tout de suite le *résumé* (100 à 150 mots), bien dactylographié, prêt à la photocopie, avec adresse brève et téléphone, sur une page en format A4 (deux exemplaires, dont l'original) à «Séminaire ASSAS 1981»; Séminaire d'histoire suisse; Université; Miséricorde; CH – 1700 Fribourg.

Frais: Fr. 60.– (participation; lunch; ACTES/revue); Fr. 35.– pour les membres de l'ASSAS. Prière de verser la somme au CCP «Sports et civilisations»; Zürich, N° 80 – 26 512, avant le 31 mars 1981. Inscrire lisiblement au verso du talon l'adresse et le téléphone. Le talon sert de «billet d'entrée». Le programme de la journée sera remis à l'ouverture.

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunnigasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Brechtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.